



Frais gestion PV après locations chez xxxxxx

Par **sarah**, le **24/08/2013 à 18:52**

Bonjour,rnJ'ai loué chez xxxxxx à Vannes un véhicule du 15 au 24 juin 2013. Le 26 juin m'étaient débité de mon compte 35 euros de l'agence xxxxxx d'Amiens (voiture qui appartenait au parc d'xxxxxx Amiens). Le 28 août à nouveau retrait de 35 euros sur mon compte. J'ai appelé, on me répond que ce sont des frais de gestion pour excès de vitesse, mais sans plus de précision. Mais à ce jour, je n'ai toujours pas reçu de procès-verbal. Dois-je m'inquiéter et que dois-je faire ?rnL'agence doit-elle avertir la personne qui a loué la voiture qu'elle va recevoir un pv ?rnSincères remerciements.rnBien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2013 à 19:00**

Bonjour,rnrnxxxxxx a reçu les avis de contravention pour ces excès de vitesse et les a contestés, en vous dénonçant, selon les formes et délais prescrits. De ce fait, vous recevrez vos avis de contravention directement expédiés par le CACIR de Rennes.rnrnQuand au montant des débits, ce devait être prévu dans les clauses de votre contrat de location avec xxxxxx.

Par **sarah**, le **24/08/2013 à 19:03**

Bonsoir,rnJe vous remercie pour votre réponse, mais voilà 2 mois, ce n'est pas beaucoup ? Est-ce que je dois contacter le CACIR de Rennes.rnMerci beaucoup.rnBien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/08/2013** à **08:10**

Il faut du temps pour que xxxxxx reçoive les avis de contravention, les renvoie à Rennes, que Rennes les annule et en émette d'autres qui vous seront adressés.rnJ'espère surtout que, lorsque xxxxxx a fait la photocopie de votre permis, c'est bien votre adresse actuelle qui figurait dessus ?

Par **Barby**, le **06/09/2019** à **17:08**

bonjour,rnrnj'ai loué une voiture avec xxxxxx à l'aéroport de Bauvais du 25 au 29 août. Je viens de recevoir un avis pour une contravention pour excès de vitesse et xxxxxx nous a enlevé 42 euros . rnQu'est-ce que nous devons faire maintenant? Il faut attendre quoi? On nous dit de payer immédiatement la contravention mais nous n'avons rien.rnMerci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **07/09/2019** à **09:27**

Bonjour,rnrnJ'ai du mal à vous suivre !rnrnVous dites "Je viens de recevoir un avis pour une contravention pour excès de vitesse" rnrnet après "On nous dit de payer immédiatement la contravention mais nous n'avons rien"rnrnVous avez bien reçu l'avis de contravention ???